

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****REUNION DU 2 JUILLET 2015****DECISION****Numéro 15 – 06 – 047****Décision 6 : La décision d'ester en justice dans le cadre du contentieux OLLAGNIER.**

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 18 juin 2015, s'est réuni le 2 juillet 2015 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Georges Dru (Vice-président), Claude Giraud (Vice-président), Bernard Philibert (Président).

*Était excusé* : Claude Liogier (membre du bureau).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Le Bureau a été invité à ester en justice dans le cadre du contentieux avec Monsieur Sébastien OLLAGNIER. Ce sapeur-pompier professionnel conteste principalement devant le tribunal administratif de Lyon, le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2015.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le Bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** Le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président du Conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal administratif de Lyon et à exercer toutes les voies de recours nécessaires.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie  
et de secours de la Loire



**Bernard PHILIBERT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150702-15-06-047B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2015

Publication : 10/07/2015

